

Le 23 mai 2006

## TIBET, EN NOTRE AME ET CONSCIENCE ... par **Claude B. Levenson**

Ainsi donc, l'Union européenne tend à s'enrichir d'un jeune Etat nouvellement né de la volonté exprimée au suffrage universel par la majorité de ses citoyens. Ce qui ouvre, disent les commentateurs, des perspectives similaires à d'autres revendications indépendantistes : après le Montenegro (650.000 habitants), le tour du Kosovo, ou d'autres encore qui clament leur droit à la pleine souveraineté au nom de la démocratie bien sûr, mais aussi de la différence culturelle, historique, linguistique, ethnique ou historique ?

Un émiettement du pouvoir central ou centralisateur, qui laisse présager de beaux jours à la bureaucratie nationale et internationale disent d'aucuns, ce à quoi d'autres répliquent : « et le droit à l'autodétermination des peuples » ?! Et l'ONU qui s'enrichira elle aussi d'autant de nouvelles voix de mini-Etats comptant moins d'un million d'habitants, comme c'est déjà le cas pour une quarantaine d'entre eux... Tout cela sous l'œil bienveillant des Cinq dits Grands, en particulier de la Chine, toujours championne du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dès lors qu'il s'agit des autres, et surtout pas – n'y touchez pas ! – de ce qu'elle estime être ses 'affaires intérieures', notamment concernant le Tibet.

Le Tibet justement. La discussion demeure animée parmi les Tibétains, dans les communautés exilées au premier chef, où les contradictions sont souvent déchirantes entre l'indubitable respect, voire la vénération, envers le Dalaï-lama, et l'urgence de sauver l'altérité nationale menacée de sinisation. Car nombre de Tibétains ont conscience du pouvoir unificateur de leur chef spirituel, ambassadeur impeccable de la cause de son peuple autour duquel se rangent les sympathies, parfois – trop rarement ! – l'action politique. C'est à lui que se confient les espoirs désespérés des Tibétains de l'intérieur, directement victimes du bulldozer chinois lancé à plein régime sur le territoire ancestral sans le moindre égard pour les traditions ni l'environnement, ni les hommes ni les bêtes, ni encore moins les ressources.

Le revers de la médaille, c'est son rôle double, à la fois de guide spirituel et de leader politique. Dans le contexte du monde d'aujourd'hui, les deux ne font pas forcément bon ménage sur la scène internationale : se retrancher derrière le premier permet aux politiciens de tous horizons de laisser commodément de côté le second. Comme nous le rappelait ces jours-ci un célèbre dissident chinois, Xu Wenli, l'un des pères du premier Mur de la démocratie de 1979 à Pékin, « le Dalaï-lama a pour lui la force morale et la stature internationale, le régime chinois joue la seule force des armes. » C'est là que gît sans nul doute le nœud du dilemme tibétain.

Selon les normes juridiques internationales en vigueur, pourquoi l'indépendance de Sainte-Lucie (150.000 habitants), Kiribati (81.000), Monaco (34.000) ou encore Nauru ou Tuvalu (chacun 10.000 habitants), et pas le Tibet et les six millions de Tibétains? Pour rappel : un territoire, un peuple, une langue, une administration, un drapeau, une monnaie, un système de communications, des frontières délimitées, sont les attributs fondamentaux reconnus d'une nation indépendante. Tel était le cas du Tibet jusqu'en 1950. Est-ce parce que le régime de Pékin, invoquant l'héritage impérial, s'égosille à seriner que le Tibet lui 'appartient' qu'il faut accorder crédit à ces sornettes ? S'il est compréhensible que les Tibétains soient piégés par cette double loyauté difficile à vivre, ce n'est pas une raison suffisante pour accepter et laisser prendre racine des contrevérités historiques. Par association d'idées, qu'est-il advenu de l'initiative des parlementaires français pour le Tibet, lancée lors de la reconstitution du groupe en 1997 et qui proposait notamment « que le mandat du Comité pour la décolonisation des Nations unies soit étendu à la question de la décolonisation du Tibet » ? Aux oubliettes pour de douteux motifs d'opportunisme mercantile ?

Et d'ailleurs, qui a décrété l'intangibilité des frontières actuelles imposées par la force des armes : car il y a eu en 1949/1950 invasion militaire caractérisée, même si l'opinion internationale ne s'en est guère soucié ? Faut-il rappeler, ne serait-ce que sur sol européen, le démantèlement des empires, l'effondrement d'alliances éphémères, les engloutissements temporaires et les renaissances inattendues ? De récents exemples en témoignent – que ce soient les pays baltes, les rejets de l'ex-Yougoslavie ou les républiques asiatiques ex-soviétiques, le divorce à l'amiable tchéco-slovaque, rien ne permet de préjuger de l'avenir. A moins de baisser les bras, de laisser faire sans piper mot, de renoncer à ses propres engagements et à sa liberté individuelle de réflexion, c'est-à-dire de choix, ou de responsabilité personnelle...